

GRENOBLE | Prévenu d'outrage

René Forney devant le tribunal correctionnel

« Je suis actuellement en prison pour avoir dénoncé les dérives de la justice. » René Forney, 59 ans, est apparu jeudi après-midi dans le box des prévenus du tribunal correctionnel de Grenoble vêtu d'un t-shirt blanc sur lequel était inscrite l'adresse de son site Internet. Chaque lettre étant griffonnée au stylo-bille. Un stylo avec lequel le quinquagénaire, qui comparait pour "outrage à magistrat", s'était également écrit sur les bras qu'il a levés, à son entrée dans la salle, pour saluer ses proches.

Écroué dans le cadre d'une précédente peine

Le Grenoblois, qui dénonce depuis des années les agissements de la justice et avait passé, l'été dernier, plusieurs semaines au sommet d'une cheminée à Eybens pour protester contre le sort des pères lors des séparations de couples, faisait opposition à un jugement rendu en février 2014.

L'Isérois avait été reconnu coupable d'outrage à magistrat pour avoir qualifié le premier président de la cour d'appel de Grenoble, Gérard Meignié, de, entre autres, "truand", "mafieux" et "ordure", dans un courrier adressé à la Garde des Sceaux et publié sur son site Internet.

René Forney, qui ne s'était pas présenté le jour de l'audience, avait été con-

damné par défaut à quatre mois de prison ferme. Il avait, par ailleurs, été interpellé quelques jours plus tard et écroué dans le cadre de l'exécution d'une précédente peine.

Le jugement sera rendu le 26 juin

Toujours écroué, le quinquagénaire a donc, comme le droit le lui permet, fait opposition à ce jugement. « Depuis quinze ans, on s'attaque à moi pour me faire taire », a-t-il affirmé. S'il reconnaît les mots qu'il a écrits, René Forney en refuse le caractère outrageant. « Quand vous avez des truands dans ce box, vous les appelez des truands. Et ce n'est pas outrageant », a lancé à la présidente celui qui se définit comme un ancien ingénieur en métallurgie « aujourd'hui au RSA entre deux stages de l'ANPE ».

« Quatre mois de prison est une peine en deçà de laquelle on ne peut pas descendre », a requis la représentante du ministère public.

M^e Florence Patrimonio, qui défendait René Forney, a, pour sa part, parlé d'une suspicion « ressentie comme légitime » par le prévenu et a appelé le tribunal à « éviter une justice de caste ».

L'affaire a été mise en délibéré et le jugement sera rendu le 26 juin.

B.B.